

# BRECEY - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

**Étaient présents** : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M. POULAIN, M. DUBOURG, M<sup>me</sup> YVON, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAYS, M<sup>me</sup> PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

## Acquisition définitive du terrain Brière

---

Le Conseil Municipal décide d'acquérir le terrain Brière cadastré ZK 7 et d'une contenance de 11 400 m<sup>2</sup> au prix de 6 € du m<sup>2</sup>. La délibération sur l'acquisition de principe annonçait une contenance de 11 140 m<sup>2</sup>, la présente délibération permet de corriger celle-ci.

## Décision modificative n°3 au budget communal : intégration des subventions Pass Foncier

---

Monsieur le Maire présente les jeux d'écriture comptables pour le versement et l'amortissement des subventions dans le cadre du dispositif Pass Foncier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au budget communal :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Amortissement aides communales	15 000 €	Amortissement aides État	7 000 €
Divers (excédent)	-8 000 €		
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Subventions aux accédants	15 000 €	Subventions de l'État	7 000 €
Amortissement subventions État	7 000 €	Amortissement aides communales	15 000 €
TOTAL	22 000 €	TOTAL	22 000 €

## Modification du lotissement Bellevue

---

Le Conseil Municipal approuve la transformation de l'espace vert prévu entre les lots 4 et 5 de la résidence Bellevue en voie de desserte de la parcelle communale située immédiatement au nord. Le but est la viabilisation d'une parcelle à bâtir.

## Cession de terrain la Tellerie

---

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession d'une partie de la parcelle communale ZS 132 en terrain à bâtir. Ce projet est soumis à l'avis des services du Domaine.

## Lotissement communal « Bellavidès » : documents liés à la vente des lots

---

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son adjoint à signer les documents liés à la vente des lots du lotissement communal Bellavidès.

## Demandes de subventions

---

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 350 € à l'association Le Mois de la Photographie en bocage normand et une subvention de 349,50 € au RASED (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté).

### **Centre de loisirs : tarif des repas**

---

Le Conseil Municipal fixe à 3,10 € le prix du repas au centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### **Centre de loisirs : modification de la régie de recettes**

---

Le Conseil municipal décide de modifier la régie de recettes du centre de loisirs pour accepter le paiement par le moyen du chèque emploi service universel des prestations liées à la garderie périscolaire.

### **Taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles**

---

Le maire expose à l'assemblée que les communes peuvent instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Elle n'intervient qu'au dessus d'une plus-value des 2/3 lors de la vente du terrain.

### **Bâtiment 34, place de l'hôtel de ville**

---

Le Conseil Municipal avait décidé de faire une offre le cadre de la vente par adjudication forcée de l'immeuble sis au 34 place de l'hôtel de ville à Brécécy. Monsieur le Maire précise que le bâtiment a été acquis par un particulier qui a proposé une offre plus élevée que celle proposée par la commune.

### **Terrain enherbé rue des Lavandières**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux réalisés rue des Lavandières pour créer un terrain enherbé dédié à la pratique sportive de loisirs, demande formulée notamment par de nombreux jeunes. Ce terrain ne sera accessible qu'au printemps pour s'assurer du bon ensemencement du gazon.

### **Taxe professionnelle unique**

---

Monsieur le Maire présente dans le détail le mécanisme de la taxe professionnelle unique et les scénarii étudiés pour un éventuel transfert de compétences vers la communauté de communes. Les élus seront amenés à travailler sur une évaluation des charges communales qui pourraient être transmises à la communauté de communes en échange de la taxe professionnelle perçue aujourd'hui par la commune.

La commission des finances, à laquelle pourraient s'adjoindre quelques élus volontaires, devra se réunir avant le 1<sup>er</sup> novembre pour proposer à la communauté de communes les transferts qu'elle pourra elle-même proposer à ses communes-membres.

La séance est levée à 23H50.